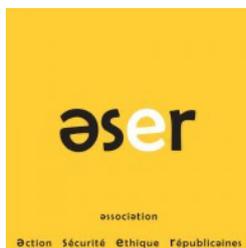


7^e Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes

Genève, Suisse, le 31 août 2021



APPLICATION DU TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les délégué·e·s,

Pendant la crise du COVID-19 et en dépit du message que cette crise envoie à l'humanité toute entière quant à la préciosité de la vie, de nombreux gouvernements ont poursuivi leurs transferts irresponsables d'armes au mépris de leurs engagements internationaux, y compris ceux qu'ils ont pris en devenant partie au *Traité sur le commerce des armes* (TCA).

Toutes ou parties des armes – dont les armes légères et de petits calibres (ALPC) dont vous faites fort justement une priorité – qui sévissent contre les populations dans les conflits en Éthiopie, en Libye, en Palestine, en République démocratique du Congo, en Syrie, au Yémen ont été transférées par les principaux pays producteurs d'armes – l'Allemagne, la Belgique, le Canada, États-Unis d'Amérique, l'Espagne, la France, l'Italie, Israël, le Royaume-Uni et la Russie, dont une majorité est aujourd'hui partie au TCA. Il en va de même pour les ALPC utilisées par les bandes criminelles, souvent organisées, qui sévissent particulièrement contre les populations en situation de grande pauvreté.

Les raisons pour lesquelles les ONG en 2006 ont poussé les États à conclure le TCA tiennent à au devoir impératif de protéger et promouvoir les droits fondamentaux, comme le requièrent la *Charte des Nations Unies* et la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* c'est l'engagement qu'ils ont pris la charte des Nations Unies « au nom des peuples des Nations », c'est là le défi que pose l'application et la mise en œuvre du TCA.

Or après sept conférences des États parties, les gouvernements d'Afrique du Sud, de Belgique, du Canada, d'Espagne, de France, d'Italie et du Royaume-Uni violent les articles 6 § 2-3 et 11 du TCA en pleine connaissance des graves violations des droits fondamentaux ainsi que des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis par l'Arabie saoudite, les Émirats Unis et les autres membres de la coalition militairement impliqués au Yémen. Certains de ces gouvernements ont également violé leurs obligations en transférant à l'État d'Israël des armes qui ont contribué à la commission de crimes internationaux en Palestine.

Parmi les États alertés – États-Unis, France et Grande Bretagne – par le rapport du groupe des Nations Unies d'éminents experts internationaux et régionaux sur le Yémen quant aux

risques de complicité de crimes de guerre auxquels pourraient les conduire leurs ventes d'armes, seuls les États-Unis semblent les avoir bloquées.

Je vous aux membres de cette conférence que des recours judiciaires ont été intentés en France et au Canada sur la base des articles 6 et 7 du TCA pour arrêter notamment les transferts d'armes vers les pays de la coalition impliquée au Yémen et qu'elles mettent en lumière le refus des gouvernements d'appliquer le TCA et de respecter ses prescriptions

ASER et ses membres croient avec Albert Camus que « ce qui équilibre l'absurde, c'est la communauté des hommes en lutte contre lui. Et si nous choisissons de servir cette communauté, nous choisissons le dialogue jusqu'à l'absurde – contre toute politique du mensonge ou du silence. » (Albert CAMUS et Louis GUILLOUX, *Correspondance (1945-1959)*, Paris, Gallimard, 2013,).

Rédigé au lendemain de la deuxième guerre mondiale, ce texte demeure encore en cette année 2021 d'une grande actualité. En ces lendemains de la reconnaissance de la responsabilité de la France dans le génocide du Rwanda et devant la tragédie que vit aujourd'hui le peuple afghan, il faut refuser de la politique du mensonge ou du silence.

Au sein de la présente enceinte internationale, l'ASER choisit aussi le dialogue pour éviter que d'autres erreurs tragiques mettent en péril notre Humanité commune.

Merci monsieur le Président

Pour l'ASER,

Daniel Turp

Délégué